



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Bulgarie

Question écrite n° 73918

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les atteintes aux droits de l'homme dont est l'objet de la minorité rom de Bulgarie. Cette communauté est en effet victime d'une forte discrimination raciale, notamment dans certains villages où l'intégrité physique de ses membres est directement et constamment menacée. Cette communauté souffrirait en outre de mauvais traitements infligés par les forces de l'ordre bulgares. Il lui demande son sentiment sur cette situation et ce qu'il entend faire sur le plan international afin d'améliorer la situation des détenus dans cet Etat.

Texte de la réponse

La situation des Roms en Bulgarie, comme dans d'autres pays d'Europe centrale et orientale négociant leur adhésion à l'Union européenne, est effectivement, à bien des égards, préoccupante. Cette communauté se trouve marginalisée tant sur le plan économique que social, la transition ayant eu pour effet d'accentuer l'écart qui la sépare du reste de la population. La France n'ignore pas cette réalité. Le dialogue politique franco-bulgare offre l'occasion de faire part aux autorités de Sofia de la volonté française de les voir s'impliquer pleinement dans cette question. Sur le terrain, une partie de la coopération bilatérale développée en Bulgarie - mais également en Hongrie, République tchèque, Roumanie et Slovaquie, où vivent d'importantes communautés roms - s'efforce de contribuer à combattre la discrimination dont les Roms font souvent l'objet, en privilégiant des projets concrets et durables. Au sein de l'Union européenne, mais aussi du Conseil de l'Europe et de l'OSCE, la France exprime les mêmes préoccupations. La question rom, qui relève des critères politiques de Copenhague, est en effet au coeur du processus d'élargissement de l'Union européenne. L'attention des autorités bulgares est constamment appelée sur la nécessité d'améliorer l'intégration de cette communauté dans la société. Une politique nationale pour les Roms a ainsi été adoptée à Sofia en 1999. De son côté, l'Union européenne apporte son aide à cet objectif, notamment dans le cadre du programme de pré-adhésion PHARE (13 millions d'euros sont consacrés à la question rom dans les pays candidats concernés) et, depuis novembre 2000, du programme d'action communautaire 2001-2006 de lutte contre la discrimination, qui s'adresse aux Etats membres comme aux pays candidats. Les efforts conjugués ont déjà permis d'obtenir des progrès, mais il est clair que la Bulgarie doit encore être encouragée sur la voie d'une amélioration de la situation de sa minorité rom.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73918

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1343

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2309